

La concertation populaire de

- Le ministre de la Justice Koen Geens est féru de réformes.
- Il vient d'innover avec une sorte de consultation populaire, inédite, pour moderniser le code civil, la « base des bases » de notre droit.
- De premiers avis arrivent sur la boîte mail réservée à cette consultation, qui fait des heureux et des sceptiques.

L'annonce a été publiée sur le site du SPF Justice au début du mois : « Afin de réécrire le code civil, y explique-t-on, le ministre de la Justice a désigné différents groupes d'experts qui élaborent ensemble une proposition de réforme. Une consultation est prévue pour informer et offrir à tous la possibilité de réagir. Vous pouvez consulter les projets de texte sur ce site web et envoyer votre feedback par e-mail. » La démarche, confirme Jean-Pierre Buyle, président d'avocats.be (l'ordre des barreaux francophone et germanophone de Belgique), est inédite : « C'est la première fois dans l'histoire législative que l'on procède de la sorte, souligne-t-il. C'est dire l'importance que le législateur apporte à cette

réforme ! »

Le code civil, héritage de Napoléon, existe depuis 1804 et tout le monde s'accorde sur le fait qu'il doit être modernisé : en matière de droit des biens, par exemple, de nombreuses règles se focalisent sur... une société agricole, dans le contexte du début du XIX^e siècle. « Base des bases », comme l'appellent les juristes, le code civil constitue « le fondement de notre ordre social et régit la vie du citoyen du berceau à la tombe », décrit le SPF Justice. Mais s'il concerne tout un chacun, la matière est complexe ; pour cette réforme, il n'est nullement question, comme lors de consultations populaires « classiques », de voter directement sur une ou des questions bien précises pour exprimer son choix.

« Pas la grande révolution »

Les avant-projets de réforme de trois chapitres essentiels du code civil ont été placés sur le site du SPF Justice le 7 décembre, et Monsieur et Madame Toutle-monde ne vont pas s'y plonger avec entrain : l'avant-projet de loi relatif au droit des biens, qui s'inspire notamment du droit suisse et du droit néerlandais, compte 444 pages d'exposé des motifs et 87 pages d'avant-projet. Celui relatif au droit des obligations, où intervient, en plus de la force majeure, la notion d'imprévision (lorsqu'un événement indépendant de la volonté, par

exemple une guerre qui augmente le prix du pétrole, rend plus difficile l'exécution du contrat), est presque aussi épais tandis que le troisième, dévolu au droit de la preuve et qui consacre la signature électronique, fait une cinquantaine de pages au total. Deux autres chapitres vont suivre, début janvier.

« Cette réforme, ce n'est pas la grande révolution, poursuit Jean-Pierre Buyle, mais une modernisation qui tient compte de l'évolution jurisprudentielle de la Cour de cassation et pour laquelle on a fait appel aux meilleurs spécialistes de la question, francophones et néerlandophones, issus de différentes universités. Je trouve la méthode de consultation très démocratique, même si elle ralentit un peu la procédure. Nous avons créé un groupe de spécialistes de la question afin d'éventuellement réagir, on va travailler là-dessus tout le mois de janvier. »

Opacité

L'accord de gouvernement, en octobre 2014, comportait cette réforme du code civil ; c'est dès 2015 que des commissions ont été mises sur pied à cette fin, par groupes d'experts, des professeurs chevronnés, des auteurs de jurisprudence réputés. Mais il y a un hic : l'arrêté royal portant création des commissions de réforme du droit civil ne date que du 30 septembre 2017, deux ans plus tard, alors que ces commissions avaient déjà bouclé leurs travaux... Le Conseil supérieur de la Justice n'a pas été impliqué « alors que c'est un outil de consultation à portée de main ! », note-t-on à l'ASM (Association syndicale des magistrats), où l'on qualifie cette « consultation populaire » de « pure démagogie ». « Nous ne pouvons que regretter la méthode suivie par l'exécutif », renchérit l'UPM (Union professionnelle des magistrats). Celui-ci a travaillé dans l'opacité la plus totale depuis plus de deux ans sur un des textes les plus fondamentaux de notre ordonnancement juridique, et pendant cette période, il n'a pas daigné procéder à la moindre concertation, que ce soit avec le



Koen Geens, ministre CD&V de la Justice, a voulu donner au public le plus large l'occasion de s'exprimer.

© RENE BRENY

barreau, les organisations représentatives de magistrats ou le CSJ. » Et de renchérit : « On ne peut que s'interroger sur la réalité de cette "consultation" éclair qui intervient alors que les projets de loi sont déjà bouclés... L'UPM invite donc le gouvernement à mettre en œuvre une réelle concertation pour un projet qui est loin d'être urgent et dont les enjeux sont fondamentaux pour l'avenir de notre société. »

Au cabinet du ministre, on ne livre pas de précision chiffrée sur le nombre de commentaires et suggestions déjà parvenus par mail : « Ils viennent goutte à goutte, ils sont généralement très constructifs et ce sont principalement, à l'heure actuelle, des personnes individuelles qui répondent (professeurs, avocats, quelques magistrats, etc.). Vu l'ampleur de la tâche, la plupart des réactions sont attendues dans la seconde quinzaine de janvier, des professeurs et des associations professionnelles ont déjà annoncé qu'elles se prononceraient à ce moment-là. » Reste à voir ce qui sera intégré, le principe de la consultation n'ayant aucune valeur contraignante. ■

LAURENCE WAUTERS



SIX COMMISSIONS

Des remarques, mais pas de réponse

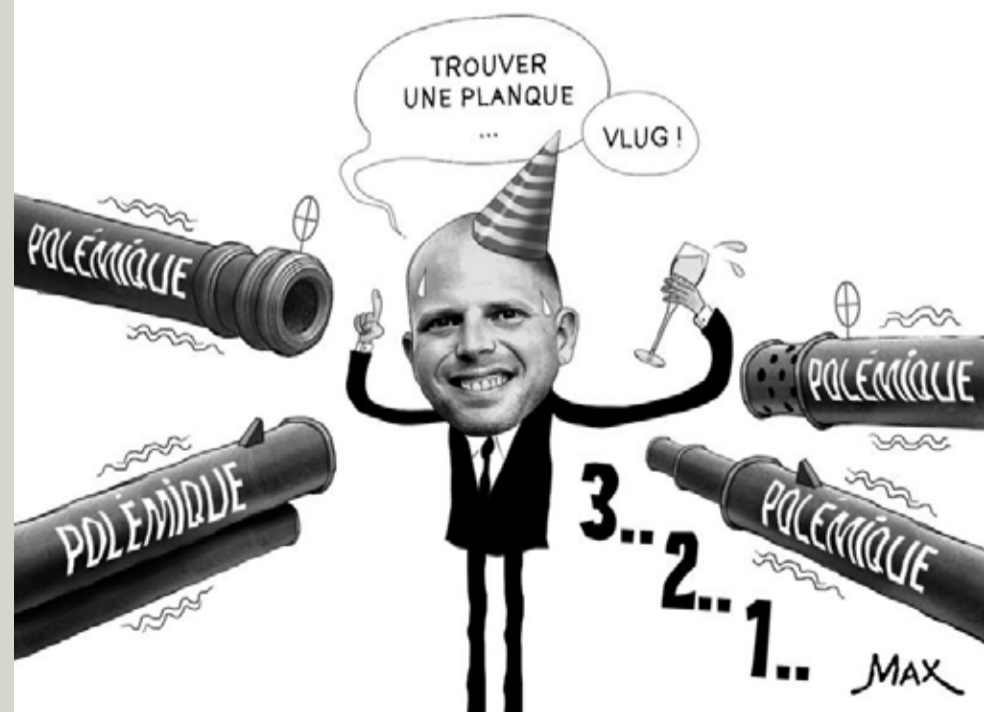
Six commissions, mises sur pied en 2015, ont été « officialisées » cet automne. Celle dédiée au droit des obligations est la plus large : deux coprésidents, quatre experts, trois collaborateurs et un représentant du SPF Justice. La Commission de la réforme du droit des sûretés personnelles ne compte, elle, qu'un expert.

Les autres commissions portent sur le droit des biens, le droit de la preuve, le droit de la responsabilité et sur le contrat de prêt. Tout devrait être disponible au début janvier sur le site <https://justice.belgium.be/fr/bwcc>. Toute remarque pourra être émise pour le 1^{er} février, à l'adresse bwcc@just.fgov.be, mais elle ne recevra pas, « pour des raisons pratiques », de réponse personnalisée.

L.WS

Kroll présente Max Tilgenkamp

VOTRE RÉOLUTION POUR 2018 THEO FRANCKEN ?



L'ACTEUR

Dimitri Van den Bergh a été battu de peu, ce vendredi en quart de finale du championnat du monde de « darts ».

DREAM MAKER, LE CHAMPION DE FLÉCHETTES QUI VEND DU P

Il a fait vibrer la planète « darts » ce vendredi, même s'il a fini par s'incliner face au Britannique Rob Cross au terme d'un match riche en rebondissements aux championnats du monde de fléchettes. Et c'est un euphémisme. On passera sur le début du match annonçant une défaite inéluctable, suivi d'une remontada incroyable qui aura laissé de l'espoir aux fans jusqu'aux derniers instants. A 23 ans, Dimitri Van den Bergh, alias Dream Maker, est une des étoiles qui montent dans le monde des fléchettes. La carrière pro du jeune Anversois débute en 2013 tandis qu'il gagne le « British Tee-

nage Open ». Depuis, il enchaîne les performances. Consécration en novembre dernier lorsqu'il remporte le championnat du monde jeune PDC (Professional Darts Corporation) en octobre dernier, empochant ainsi les 10.000 livres de récompense ainsi qu'un ticket d'entrée pour le championnat adulte, la cour des grands.

Et il a fait plus que se frotter à ces derniers ; depuis le début de ces championnats du monde, Dimitri avait enchaîné les victoires jusqu'à se hisser en quart de finale. Au premier tour, il élimine l'ancien champion du monde Stephen Bunting (3 sets à 1) avec une moyenne incroyable de 104,17 points pour trois flèches. Au deuxième tour, il bat le Néerlandais Jan Dekker (4 sets à 2). Et il a finalement envoyé Suljovic - une autre star des darts - au tapis en l'écrasant 4 sets à 0. Mais c'est au moins autant pour ses entrées en piste que pour ses performances - très bonnes par ailleurs - que le jeune homme s'est fait remarquer du public. Avant chaque match, Dimitri fait effectivement le show en esquissant quelques pas de danse, ce qui a le don d'exciter le public au plus haut point. Si les fléchettes ne déplacent pas les foules en Belgique, visiblement c'est le cas au Royaume-Uni. Il faut reconnaître que le spectacle a tout pour être télévisé, avec cette foule de spectateurs déguisés



C'est au moins autant pour ses entrées en piste que pour ses performances que l'Anversois est apprécié. © LAWRENCE LUSTIG/BELGA.

Koen Geens divise



réactions L'amertume des magistrats

Tant à l'Union professionnelle de la magistrature qu'à l'Association syndicale des magistrats, l'amertume des magistrats à l'égard du ministre Geens semble grandissante : « Pour une réforme d'une telle complexité, by-passer les spécialistes de terrain en prétendant s'adresser directement au peuple, au citoyen lambda qui n'en a rien à faire, c'est du populisme, réagit le juge de paix et ancien procureur du Roi de Charleroi Thierry Marchandise, au nom de l'ASM (en concertation avec Manuella Caldelli). On parle du code civil, ici ! C'est aux fondamentaux qu'on touche ! On donne à cela une apparence de démocratie, mais quand on voit ce qu'il fait des avis qu'on lui donne... En commission, tout a l'air ficelé d'avance, il fallait voir comment quelqu'un comme Paul Martens (NDLR : président émérite de la Cour constitutionnelle) a été reçu lorsqu'il y a amené un travail de réflexion sur la procédure pénale... Et même lorsqu'il s'agit de propositions mineures, le ministre n'en tient pas compte. »

Het Belang van Limburg il y a quinze jours, Koen Geens avait également fait sortir les syndicats de magistrats de leurs gonds en déclarant qu'il « attend depuis longtemps une mesure de la charge de travail de la part de tous les magistrats du pays » et en ajoutant que « si ceux-ci ne font pas leur devoir, il le fera à leur place ». L'UPM, par la voix de son président Vincent Macq, procureur du Roi de Namur, a réagi : « Il y a lieu de rappeler qu'à ce stade de la législation, les moyens en personnel des cours et tribunaux sont fixés par la loi pour ce qui concerne les magistrats. Cette loi fixe des cadres, sans pouvoir d'appréciation laissé à qui que ce soit, fût-il ministre... Ces cadres sont une garantie d'indépendance du pouvoir judiciaire puisqu'ils empêchent les autres pouvoirs de décider unilatéralement des moyens accordés à la justice. »

L'UPM se dit demandeur d'une mesure de la charge de travail, mais cela doit passer par un système extrêmement complexe, « capable de quantifier la charge que représente chaque jugement en particulier ou de chaque enquête en particulier. Ce système nécessite avant tout une informatisation performante et digne du XXI^e siècle », rappelle l'UPM, qui souligne que le « nouveau » système informatique dont se dote la justice date tout de même de 2004. ■

Charge de travail

Pour l'ASM, Koen Geens amène ici un autre habillage que pour la loi « pot-pourri », « mais c'est de la poudre aux yeux : des réformes sans précédent sont menées à pas forcés, presque sans consultation. Le mépris qu'il a pour la séparation des pouvoirs est de plus en plus clair ; il est effrayant. »

Dans une interview au journal

LW5

« Des réformes sans précédent menées à pas forcés, presque sans consultation. » © PHOTO NEWS

BELGE RÊVE

en Daltons, tortues ninjas et autres Pikachu, prêts à dégainer ses affiches « 180 » chaque fois qu'un joueur plante ses trois flèches dans la case triple 20. Les retournements de situation sont également très nombreux dans ce jeu où le mental joue un rôle extrêmement important. Les gros plans sur les visages tendus des joueurs et de leurs proches entretiennent ainsi le storytelling.

Dimitri expliquait ainsi, lors de sa victoire aux championnats jeunes, l'importance de sa famille dans sa carrière. « Avant la finale, j'ai ressenti le besoin de téléphoner à mon père. Il m'a demandé comment j'allais et je lui ai répondu que j'étais nerveux, que j'avais besoin de l'appeler, d'entendre sa voix. Il m'a répondu : "Quoi qu'il arrive, je suis fier de toi. Tu es arrivé à ce niveau, tu joues en finale, je suis fier de toi et du travail que tu as accompli." Après cette discussion, tout était plus facile. La pression sur mes épaules a disparu parce que je savais que j'avais rendu ma famille fière », expliquait le jeune homme aux organisateurs du tournoi. Mais il ne compte pas en rester là, comme en témoigne la phrase tatouée sur son avant-bras gauche : « Following my dreams » (A la poursuite de mes rêves, NDLR). « Je n'y suis pas arrivé encore. C'est un de mes rêves, mais il m'en reste beaucoup à poursuivre. Donc dès que la compétition sera terminée, je retournerai sur le terrain, à m'entraîner, à la musculation. » Il ne sera pas champion du monde cette année. Mais assurément, il continue de rêver.

THOMAS CASAVECCHIA

23155310

Comparer les promos ?

Pas besoin. Nous le faisons chaque jour à votre place.
Si nécessaire, nous diminuons notre prix.
C'est ainsi qu'on vous garantit les meilleurs prix.

Champagne Comtesse de Gramont
brut 75 cl

Notre prix était déjà le plus bas
13,32 €/L

9,99 €

Cava Recoda
brut ou demi-sec 75 cl

Réaction promo concurrent
5,32 €/L

3,99 €

VOTRE COLRUYT EST OUVERT
le dimanche 31/12
de 8 h 30 à 13 h.
Plus d'infos sur colruyt.be

colruyt meilleurs prix

Notre savoir-faire se déguste avec sagesse. Valable jusqu'au 31/12/2017 inclus.